Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260709-DCM2026_057-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 09 juillet 2026

Date de convocation :
02 juillet 2026

Date d'affichage :
02 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	12

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Philippe THOMAS.

Absents : Aurélie GELIN, Fabien LE PERDU (excusés) et Audrey ROUXEL.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/057 : COMMISSION COMMUNALE SUPPLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

En vue de la discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Municipal peut élire des commissions spéciales.

En complément de la délibération DCM2026/025 du 13 avril 2026, Madame le Maire propose de définir la commission communale suivante :

COMMISSION MARCHES

Maire de droit, préside la commission + 3 titulaires et 3 suppléants

Suivi des marchés publics inférieurs aux seuils des procédures formalisées.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
THOMAS Jean-Michel	TOQUET Marie-Josèphe
THOMAS Philippe	ROUXEL Audrey
NADAL Jean-Philippe	LE PERDU Fabien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la création de la commission communale proposée ;**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260709-DCM2026_057-DE

- **VALIDE la composition de la commission communale présentée ci-dessus.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO